

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Candidatures féminines dans le cadre du scrutin général municipal de 2017 *Une lente progression*

Québec, le 13 octobre 2017 – C’est en ces termes que la directrice générale du [Groupe Femmes, Politique et Démocratie](#) (GFPD), Esther Lapointe, a commenté l’évolution des candidatures féminines dans le cadre du scrutin général municipal en cours.

En 2013, la proportion des candidates s’était caractérisée par une légère augmentation par rapport au scrutin général municipal de novembre 2009, soit de 1,0 point de pourcentage au poste de mairesse et de 2,3% de point de pourcentage au poste de conseillère. On retrouvait alors 346 femmes au poste de mairesse (17,7%) et 3 467 femmes au poste de conseillère (30,7%), pour une proportion de candidates de 28,8 %, tous postes confondus. **En 2017**, la proportion des candidatures féminines au poste de mairesse (385) passe à 19,8%, une augmentation de 2,2 points de pourcentage par rapport à 2013 et à 33,3% au poste de conseillère (3661), ce qui représente une augmentation de 2,6 points de pourcentage. Pour tous les postes, l’augmentation est de 2,5 points de pourcentage.

Évolution de la proportion de femmes parmi les candidats, par types de poste, élections générales de 2005 à 2017

Élection générale	Type de poste		
	Conseiller	Maire	Tous les postes
2005	26,4 %	14,1 %	24,7 %
2009	28,3 %	16,6 %	26,6 %
2013	30,7 %	17,6 %	28,8 %
2017	33,3 %	19,8 %	31,3 %

Source des données : présidents d’élection des municipalités.

Tableau compilé par le MAMOT à partir des données obtenues en date du 11 octobre 2017.

Les données excluent les candidats des localités du Gouvernement régional d’Eeyou Istchee Baie-James et des municipalités régionales de comté (MRC).

« Au rythme où vont les choses, faudra-t-il attendre encore plus d’un demi-siècle pour obtenir la parité à l’échelle municipale notamment sur le plan des candidatures au poste de mairesse ? « Il est temps d’agir pour corriger cette iniquité. C’est une question de démocratie », d’affirmer Esther Lapointe.

Un chantier de réflexion et une loi

Le GFPD a lancé, en avril 2016, un large mouvement [En marche pour la parité](#) qui regroupe, à ce jour, 19 organisations [Partenaires pour la parité](#) représentant à elles seules plus de 490 organismes, soit environ 1 338 600 personnes engagées à appuyer toute avancée en faveur de l’atteinte de la parité et qui réclament **une loi garantissant la parité femmes-hommes** au sein des instances de décisions politiques.

« Les *Partenaires pour la parité* demandons à l'Assemblée nationale et au gouvernement de prendre le leadership pour corriger ce déficit démocratique. Nous proposons que cette démarche prenne la forme d'un chantier dans lequel la classe politique, les citoyens et des experts examineront les différentes options de changement. À l'issue de ce chantier, le gouvernement devra légiférer pour assurer la représentation équitable des femmes et des hommes dans toutes les instances. Nous voulons qu'advienne la parité dans les candidatures à tous les paliers politiques, ainsi que dans les autres instances publiques et dans les processus de nomination » (Extrait de la [Déclaration En Marche pour la parité](#), 11 avril 2016).

L'annonce en juin dernier d'une loi-cadre faite alors par la ministre de la Condition féminine, madame Lise Thériault, rejoint donc cet objectif. « Nous espérons que le dépôt de cette loi-cadre se fera le plus tôt possible en obligeant les partis politiques à honorer la motion adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en avril dernier », avait alors déclaré Micheline Paradis, la présidente du GFPD.

Le GFPD et son conseil d'administration félicitent toutes ces femmes qui ont fait acte de candidature dans le cadre du scrutin général municipal en cours et qui, par le fait même, viennent enrichir l'espace public et la vie démocratique dans leur milieu, dans leur région, partout à travers le Québec.

Source et demande d'entrevue :

Nathalie Lavoie

Coordonnatrice aux communications, GFPD

Tél. : 418 658-8810, poste 28 / Cell. : 581 990-5305